

Règlement du jeu concours RotekAdvent 2025 x Eternel

Article 1. Organisation du concours

La société Rotek, média en ligne, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, en collaboration commerciale non rémunérée avec la marque Eternel, accessible sur Instagram via le compte rotek.fr. Le concours se déroule du 18 décembre à 9h00 au 30 décembre à 23h59 heure de Paris.

Article 2. Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique résidant en France et âgée de 13 ans minimum. Les mineurs doivent disposer de l'autorisation de leur représentant légal.

Sont exclues de participation les personnes ayant participé directement à l'organisation du concours. La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3. Modalités de participation

La participation s'effectue exclusivement sur Instagram. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Un seul commentaire est autorisé par participant.

Pour participer, il faut impérativement.

1. Suivre les comptes Instagram rotek.fr et eternel_bracelets
2. Liker la publication officielle du concours
3. Commenter la publication en taguant deux personnes

Toute participation incomplète, non conforme ou frauduleuse sera annulée.

Article 4. Désignation des gagnants

Trois gagnants seront désignés via trois tirages au sort indépendants parmi l'ensemble des participations valides. Les tirages au sort auront lieu dans les jours suivant la fin du concours. Chaque participant ne pourra remporter qu'un seul lot.

Article 5. Lots

Les lots mis en jeu sont : trois coques iPhone Pro de la marque Eternel, soit une coque par gagnant.

Chaque gagnant pourra choisir le modèle exact de son iPhone Pro et le coloris de la coque parmi les options disponibles. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

Article 6. Contact des gagnants

Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram via le compte rotek.fr. Ils devront fournir les informations nécessaires à l'envoi du lot. Sans réponse dans un délai raisonnable, un nouveau gagnant pourra être désigné.

Article 7. Livraison des lots

Les lots seront expédiés par Eternel, qui prend en charge l'intégralité des frais d'envoi. La livraison sera effectuée uniquement à l'adresse fournie par le gagnant, en France. Ni Rotek ni Eternel ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou de détérioration du colis lors de son acheminement.

Article 8. Responsabilités

Rotek ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement d'Instagram, d'un problème technique empêchant la participation ou de tout événement indépendant de sa volonté entraînant la modification ou l'annulation du concours.

Article 9. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du concours, la désignation des gagnants et l'expédition des lots. Elles ne feront l'objet d'aucune revente. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant Rotek.

Article 10. Acceptation et consultation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de Rotek.

Article 11. Litiges

Le règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative au concours sera tranchée souverainement par l'organisateur.